Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 4 juillet 2008

portant acceptation d'engagements offerts dans le cadre de la procédure antidumping concernant les importations de nitrate d'ammonium originaire de Russie et d'Ukraine

(2008/577/CE)

(JO L 185 du 12.7.2008, p. 43)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2016/415 de la Commission du 21 mars 2016	L 75	10	22.3.2016

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2008D0577:20121012:FR:PDF